



COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR

Du 22 septembre 2017

MÉNIL LA HORGNE - 15h35	
Présents	MM Jean-Marie NOËL, Thierry KLIPFEL, Roland BOHN, Claude BOMPARD, Michel LEQUEUX, Edouard MIKOLAJCZYK, Claude ROUSSEAU Lionel DUEDE
Excusés	Mmes Laure BAUTHÉAC, Rachel OTT M. Adrien GASSER
LE BUREAU DIRECTEUR	

APPROUVE

- Les embauches de :
 - Bruno TSCHANN, à mi-temps, en CDD d'un an pour faire faire aux contraintes liées à l'utilisation de Gest'hand ;
 - Jérémie CARRÈRE, en temps plein, en CDD de 18 mois, dans le cadre de la promotion, de la communication et de l'ensemble des opérations en lien avec l'*Euro 2018 féminin* à Nancy.
- L'octroi d'une licence indépendant ligue aux membres du conseil d'administration, aux salariés, aux membres des commissions ainsi qu'à ceux dont les services sont utiles à la ligue et dans la mesure où ces personnes en ont fait la demande (voir la liste en annexe).
- La proposition de mettre en place, dans le cadre de l'*Euro 2018 féminin*, un « Colo », avec Adrien GASSER en charge de la trésorerie, un « Comité de coordination » en lien avec les acteurs économiques ainsi qu'un « Comité de pilotage des actions périphériques » accompagné par Carole MARTIN.
- L'idée d'établir un organigramme comprenant les différentes commissions avec leurs missions respectives ainsi que les contacts des salariés qui y sont rattachés et de(s) élu(s) en charge de chacune des commissions.
- La décision d'octroyer un bon d'achat de 1000 (mille) euros au club de Sierentz dont le matériel a été détruit par un incendie dans son local afin de lui permettre de redémarrer la saison sportive.

DECIDE

- D'entériner les conventions régionales (voir la liste en annexe). La saison prochaine une attention particulière sera portée quant aux dossiers de convention afin d'arriver à réguler ces demandes.
- De valider les personnes proposées par les présidents de commission comme membres des commissions (voir annexes) suivantes :
 - Commission Territoriale d'Arbitrage ;
 - Commission de Réclamation et Litiges ;
 - Commission Marketing et Finances ;
 - Commission Services aux clubs et Développement
 - Commission Communication.
- D'accorder les dérogations d'âge (voir la liste en annexe) dans la mesure où les documents demandés sont complets et toutes les autorisations préalables obtenues.
- D'autoriser, à titre exceptionnel, en raison de sa situation géographique isolée, de jouer en championnat *Pré national féminin*, avec l'équipe senior du club de Vouziers, aux joueuses nées en 2001 suivantes :
 - Mathilde LEMOINE, licence n° 5608024 200272 ;
 - Eléa KOWALSKI, licence n° 5608024 200270 ;
 - Lucie FAILLON, licence n° 5608024 200312.
- D'accorder la gratuité du coût de la licence aux détenteurs d'une licence indépendant ligue.
- De rembourser les frais de péage aux membres du conseil d'administration et des commissions ainsi qu'aux salariés de la ligue Grand Est lors de leurs missions.
- Du choix de l'équipementier, *Hummel France*, aux conditions proposées (40% de réduction et dotation annuelle de plus de 12 000 €) et du choix de *Casal sport* pour le matériel sportif.
- Du versement de la 1^{ère} moitié du *FADTE* aux comités selon les conditions définies la précédente saison.
- De centraliser la réception de l'ensemble du courrier au siège nancéen de la ligue et de n'accorder du crédit qu'aux seules demandes écrites et formalisées ; à toutes autres demandes reçues par voie électronique ou téléphonique, les éventuelles réponses produites n'engageront en rien la ligue.
- D'ouvrir le compte bancaire de la ligue auprès du Crédit Mutuel, mais de garder temporairement le compte à la Caisse d'Epargne.
- De donner des pouvoirs de signature et d'engagement (voir tableau en annexe).
- D'acquérir 150 places pour le Mondial 2017 féminin à Trèves et de redistribuer ces places aux 10 comités afin que ceux-ci les redistribuent selon des critères définis ; Emeline WATTEZ est chargée de la gestion du dossier et de la commande des places.
- D'organiser à partir de janvier 2018 des rencontres sectorisées entre la ligue (participants à définir en fonction des sujets abordés) et les clubs de handball du Grand Est.
- D'accorder un délai de paiement et un étalement de sa dette envers la ligue au club de Reims ; une procédure de suivi sera mise en place.

- D'harmoniser les différences existant dans les contrats de travail des salariés (classification, temps de travail, missions, etc.) ; Jean-Marie NOËL pilotera ce sujet et rencontrera tous les salariés.
- D'étudier les besoins informatiques et téléphoniques de la ligue et de rechercher les offres les plus complètes et les plus intéressantes. Lionel DUEDE a commencé ces recherches avec pour objectif d'être prêt en janvier 2018.
- De demander des éclaircissements et/ou une nouvelle écriture du vœu émis par la commission du Marketing et des Finances quant aux possibilités d'analyser la situation comptable d'un club en difficulté financière afin d'apporter son expertise.
- De ne pas accéder à la demande du club de Hombourg et de ne pas accorder la gratuité de la part ligue des droits de mutation de son arbitre.

PREND CONNAISSANCE

- Des relations actuelles entre la ligue et la DTN en particulier en raison des documents produits par cette dernière.
- De l'avancée du *Pacte de développement* :
 - Les 5 axes du « pacte » sont :
 - Le PPF féminin
 - Le PPF masculin
 - L'arbitrage
 - Les formations
 - Le service aux clubs et le développement
 - Les relations transfrontalières apparaissent de manière transversale dans ces axes
 - La prochaine réunion avec les comités se tiendra le 23 septembre 2017 en ce même lieu
 - Le « pacte » sera présenté à la FFHB fin novembre 2017.
- Des travaux et des échanges engagés avec la fédération luxembourgeoise et le handball sarrois sur les thèmes de l'arbitrage et de la féminisation.
- Des retours très positifs sur le Mondial 2017 et en particulier sur le site de Metz ; Jean-Marie NOËL a demandé à la FFHB à ce qu'un retour financier soit fait à la ligue, cette somme pouvant servir pour l'organisation de l'Euro 2018 féminin.
- De l'organisation d'une rencontre amicale France-Angola féminine le 29 novembre 2017 à Metz, sur demande de la FFHB, avant le départ de l'équipe de France pour Trèves au Mondial 2017 féminin.
Cette rencontre se déroulera un an jour pour jour avant le match d'ouverture de l'Euro 2018.
- De l'organisation de l'Euro 2018 féminin à Nancy :
 - Le tour préliminaire avec l'équipe de France
 - Le match d'ouverture à Nancy
 - Un tour principal avec le souhait d'accueillir l'équipe d'Allemagne
 - Pas de campagne particulière pour la billetterie au profit des licenciés, mais une ristourne de 20% (billetterie ouverte).

- De l'activité de la commission Territoriale des Services aux clubs et du Développement :
 - Présence au Mondial Air Ballons 2017, à la foire de Chalons en Champagne
 - Participation aux rencontres avec le Crusep
 - Présence programmée pour les manifestations « Octobre rose », St Nicolas, et les marchés de Noël
 - Préparation du « J-1an » et des actions périphériques à l'Euro 2018 féminin

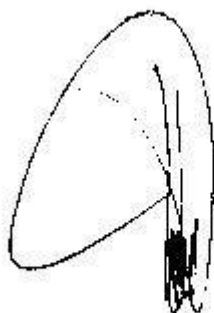
- De la candidature de la France pour la co-organisation de l'Euro 2022 masculin avec la Belgique et l'Espagne ; si la rénovation du hall « Rhénus » est terminée, Strasbourg pourrait recevoir une poule de cette compétition.

- De la candidature du club de Saint-Dié pour l'organisation des inter-ligues ou inter pôles en 2018.
La ligue apportera son soutien si aucune autre structure du Grand Est ne se porte candidate à une telle organisation.


- De la venue de l'équipe de France masculine des moins de 20 ans en juillet 2018 à Strasbourg et d'une rencontre avec son homologue islandaise.

20h40

Le Président
Jean-Marie NOËL



Le Secrétaire général
Claude BOMPARD



Destinataires : - Membres du CA
 - Présidents de comités départementaux
 - CTS
 - Ligue (salariés, site et diffusion clubs)
 - Comités départementaux
 - FFHB

ANNEXES

Au compte rendu du BD du 22 septembre 2017

Liste des licences « indépendant ligue » accordées

NOMS	PRENOMS	FONCTION
BAILLY	ALEXANDRE	Arbitre G2
BELABBES	AHMED	Arbitre G2
BROSSE	SYLVAIN	CTS
CARMAUX	THIERRY	Elu ligue
DARÉ	CEDRIC	Arbitre G2
FANACK	MATHIEU	Arbitre G2
FRANCOIS	BERTRAND	Elu ligue
GALERNE	PASCALE	Salariée ligue
GARCIA	STEPHANE	Salarié ligue
GILLES	JEAN-CLAUDE	Membre de commission territoriale
JANSON	CHRISTELLE	Salariée ligue
KLIPFEL	THIERRY	Elu ligue
LAFÈVE	FLORIAN	Salarié ligue
LAUG	MARIA	Salariée ligue
LEIDWANGER	STÉPHANE	Instructeur de dossiers disciplinaires
LEQUEUX	MICHEL	Elu ligue
MANGIN	PIERRE	Elu ligue
MIKOLAJCZYK	EDOUARD	Elu ligue
NOËL	JEAN-MARIE	Elu ligue
SCHLATTER	PHILIPPE	CTS
SCHLUPP	VIRGINIE	Salariée ligue
SOBOLEWSKI	DETLEF	Salarié ligue
VIX	BERNARD	Membre de commission territoriale
WATTEZ	EMELINE	Salariée ligue

Liste des membres des commissions agréés

Commission Territoriale d'Arbitrage

Sur proposition de Thierry CARMAUX, sont validés comme membres de la commission :
Daniel DAVID (vice-président), Mustapha GALLOUCH, Michel KLIJN, Yves MARTIN, Michel MUTSCHLER, Valentin METZ, Pascal DUFLOT, Hamid EL KHANTOUR, Serge JANKOWSKI, Claude BOURZEIX, Stéphane KELLER, Christian KIENE.

Commission des Réclamations et Litiges

Sur proposition de Brigitte DHARRÉVILLE, sont validés comme membres de la commission :
Patrick SOULET (vice-président), Michel LEQUEUX, Loïc HENRIOT, Martine GÉRARD, Alain PONCET, Michel KELLER, Damien LAMBLIN.

Commission du Marketing et des Finances

Sur proposition de Christiane DUTEURTRE, sont validés comme membres de la commission :
Laure BAUTHÉAC, Adrien GASSER, Gérald BRUGUERA, Roland BOHN, Estelle GAUVIN, Bernard HERRGOTT, Régis SAGUET, Delphine GUERELLE, Mickael GRANGER, Dominique POROTTI, Lionel DUEDE, Jérémie CARRÈRE.

Commission Territoriale des Services aux clubs et du Développement

Sur proposition de Marie-Laure GARBELLINI, sont validés comme membres de la commission :
Claude ROUSSEAU (vice-président), Nathalie GROsvALET, Jean-Louis WILLMANN, Chantal HENRY, Denis JAEGY, Roland BOHN.

Commission des Communications

Sur proposition d'Olivia CHARTON, sont validés comme membres de la commission :
Martine PERNEY, Adrien JANNEL, Frédéric ANTOINE, Denis REIBEL, Patrick CLÉMENT, Jérémie CARRÈRE.

Les autres commissions feront l'objet d'une validation ultérieure.

Liste des dérogations d'âge accordées

- Morgane LUSIER, née le 14/01/2001, licence n°5688027 200163
 - Lou HARMANT, née le 23/03/2001, licence n° 5655010 200518
 - Déborah MAILLET, née le 30/08/2001, licence n° 5654019 201900
 - Lory LEDILY, née le 18/12/2001, licence n° 5688011 200311
 - Lucie ASTOIN, née le 22/05/2002, licence n° 5688027 200173
 - Jessica ALMEIDA DINIS, née le 10/07/2002, licence n° 5654019 201908
 - Camille TOSCAN, née le 23/10/2002, licence n° 5688011 200363
 - Élora TIXIER, née le 22/11/2002, licence n° 5655010 200509
 - Océane CORNU, née le 19/01/2003, licence n° 5652003 200155
 - Emma GANTHIER, née le 01/03/2003, licence n° 5652003 200406
 - Flavy THOMAS, née le 14/06/2003, licence n° 5652003 200154
 - Anika HUREMOVIC, née le 07/09/2006, licence n° 5657112 200023
 - Charlotte OMÉ, née le 25/10/2006, licence n° 5655026 200245
-
- Barthélémy DUGUIT, né le 08/02/2003, licence n° 5651014 100763
 - Alexandre LAVINAUD, né le 18/02/2003, licence n° 5651014 100709
 - Lucas PIMENTA, né le 03/05/2003, licence n° 5651014 100648
 - Enguerrand PLENIER, né le 29/10/2003, licence n° 5651014 100976

Liste des conventions régionales validées

Conventions féminines

Entre :

- ESAP Metz et Metz HB – catégorie plus de 16 ans
- Sedan et Charleville-Mézières – catégories plus de 16 et moins de 13 ans
- Village Neuf et St Louis – catégorie plus de 16 ans
- Bogny et Htes Rivières – catégorie plus de 16 ans
- Rosières et Arcis – catégorie plus de 16 ans
- Dombasle et Varangéville – catégorie moins de 18 ans
- Froncles et Joinville – catégorie moins de 18 ans
- Arcis, Rosières et Vendevre – catégorie moins de 18 ans
- Hettange Grande et Rodemack – catégories moins de 18, 15 et 13 ans
- Bar sur Aube, Brienne et Montier – catégories moins de 15 et 13 ans
- Commercy, Euville et Void-Vacon – catégorie moins de 15 ans
- Reims et St Brice – catégories moins de 15 et 13 ans
- Rosières et Vendevre – catégories moins de 15 et 13 ans

Conventions masculines

Entre :

- Avize et Ay – catégorie plus de 16 ans
- Betschdorf et Seltz – catégorie plus de 16 ans
- Htes Rivières et Bogny – catégories plus de 16 et moins de 15 ans
- Amnéville et Rombas – catégories plus de 16 et moins de 18 ans
- Hettange Grande et Rodemack – catégories plus de 16, moins de 18, 15 et 13 ans
- Rouffach et Soultzmatt – catégories plus de 16 et moins de 18 ans
- Sedan et Charleville Mézières – catégories plus de 16 et moins de 15 ans
- St Brice et Reims – catégorie plus de 16 et moins de 15 ans
- Varennes et Clermont en Argonne – catégorie plus de 16 ans
- Wintzenheim et Munster – catégorie plus de 16 ans
- Rosières et Savino-Chapelin – catégories plus de 16 et moins de 18 ans
- Troyes et Ste Maure – catégories plus de 16, moins de 18 et 15 ans
- Villers les Nancy et Neuves Maisons – catégorie moins de 18 ans
- Dieulouard et H2BPAM – catégories moins de 18, 15 et 13 ans
- Montier, Brienne et Bar sur Aube – catégories moins de 18, 15 et 13 ans
- Molsheim, Obernai et Mutzig – catégories moins de 18, 15 et 13 ans
- Joinville et Slic Chevillon – catégorie moins de 18 ans
- Epernay et Ay – catégories moins de 18, 15 et 13 ans
- Contrexéville et Dompain – catégorie moins de 18 ans
- Reichstett et Hoerdts – catégorie moins de 15 ans
- Langres et Val de Meuse – catégorie moins de 15 ans
- Mont St Martin et P2H – catégorie moins de 15 ans
- Pont Varin et Slic Chevillon – catégorie moins de 15 ans
- Commercy et Euville – catégorie moins de 13 ans
- Slic Chevillon, Pont Varin et Joinville – catégorie moins de 13 ans

Les pouvoirs de signature et d'engagements financiers

Les signatures seront utilisées dans les cas suivants :

1. Apposées sur les factures afin de pouvoir les mettre en règlement ;
2. Apposées sur les notes de frais ;
3. Utilisées dans le cadre d'établissement de chèque (à noter que cette pratique doit être limitée autant que faire se peut).

1. Les pouvoirs de signature

1. Signature type « A » : le président et le vice-président délégué (Jean-Marie NOËL et Thierry KLIPFEL)
2. Signature type « B » : la trésorière et le trésorier adjoint (Laure BAUTHÉAC et Adrien GASSER)
3. Signature type « C » : le directeur administratif et financier (Lionel DUEDE)
4. Signature type « D » : tous les autres élus de la ligue à l'exception du vice-président représentant les comités.

2. Engagement de frais sur facture

Les signatures nécessaires afin d'engager des frais (paiement de factures ou de notes de frais) au nom de la ligue sont les suivantes :

Signature 1	Signature 2	Montant maximum autorisé	Observations
A	A	100 000 €	Les signatures type « D » ne sont autorisées que dans le cadre du budget des commissions
A	B	50 000 €	
B	B	25 000 €	
B	C ou D	10 000 €	
C ou D	C ou D	5 000 €	
A, B, C ou D	sans	1 500 €	

Tout montant supérieur au montant maximum autorisé devra nécessiter l'accord du BD pour validation du budget et ou des frais engagés.

3. Emission de chèques

Les pouvoirs de signatures pour les chèques :

Signature	Montant maximum
A	5 000 €
B	2 500 €
C	1 500 €

Les signatures D ne sont pas autorisées pour l'émission de chèque.

4. Signature des notes de frais

Toutes les notes de frais doivent impérativement être signées :

- Pour les réunions, par le président de séance ou le secrétaire de séance si ce dernier est un membre élu de la ligue ;
- Pour les fiches de frais individuelles, par l'émetteur et contresignées par :
 - Le président de la commission quand les frais rentrent dans le cadre du budget de la commission
 - Un membre du Bureau Directeur pour un autre élu de la ligue
 - Le directeur administratif et financier pour un salarié ou par le président de commission quand les frais rentrent dans le cadre de sa commission.

Le Président et le Vice-président délégué de la ligue peuvent signer tous types de note de frais.